



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Egalité des sexes dans les législations sur la nationalité

Réunion parallèle en marge de la 61^{ème} session de la Commission de la condition de la femme

16 mars 2017

14h45 – 16h15, Uganda House

Co-organisée par l'Union interparlementaire et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

L'apatridie, ou l'absence de nationalité, est un problème touchant quelque 10 millions de personnes partout dans le monde. Il n'existe pas de région qui n'enregistre pas un nombre considérable d'apatrides. Outre qu'ils vivent une situation indigne car ils n'ont pas de nationalité, les apatrides se voient souvent refuser des droits fondamentaux, tels que l'accès à l'éducation et aux soins de santé.

Leurs vies, ainsi que celles de leur famille et de leurs communautés, sont marquées par leur exclusion de la citoyenneté de manières radicales. Cependant, tandis qu'elle est un problème grave, la question de l'apatridie peut être résolue grâce à quelques changements relativement simples dans la législation et la pratique nationales.

Les parlementaires ont donc un rôle essentiel à jouer dans l'application de réformes législatives visant à prévenir, à réduire et, finalement, à éliminer l'apatridie dans le monde.

Les législations sur la nationalité qui ne garantissent pas aux femmes une égalité avec les hommes en ce qui concerne la transmission de la nationalité à leurs enfants sont une cause importante des cas d'apatridie. La discrimination dans les législations sur la nationalité reste d'actualité dans de nombreux pays du monde. Les parlements détiennent généralement la clé permettant de résoudre et de prévenir les cas d'apatridie à l'échelle nationale, où de petits ajustements à la législation peuvent faire une grande différence dans la vie des personnes et des communautés.

Bien que des progrès considérables aient été accomplis s'agissant de la réforme des législations sur la nationalité, il faut en faire plus. Au cours de ces dix dernières années, 13 Etats ont pris des mesures pour autoriser les mères à transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les pères. Vingt-six autres pays continuent toutefois d'appliquer une discrimination à l'égard des femmes dans ce domaine. Cela est particulièrement problématique dans le contexte de la crise des déplacements en Syrie, où la discrimination fondée sur le sexe dans la législation nationale, s'accompagnant de difficultés à accéder aux pièces d'état civil de la population déplacée, augmente le risque d'apatridie.

Dans un contexte où les Etats sont de plus en plus disposés à prendre des mesures, l'UIP et le HCR tiendront une réunion parallèle consacrée à l'égalité des sexes dans les législations sur la nationalité. La réunion parallèle mettra l'accent sur les moyens que peuvent déployer les parlementaires et d'autres acteurs pour prévenir et réduire les cas d'apatridie sous l'angle de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Des parlementaires, ainsi que des représentants du HCR et de la société civile feront une intervention durant l'événement.

Documents de référence :

Guide UIP-HCR à l'usage des parlementaires sur la nationalité et l'apatridie,

<http://www.ipu.org/french/handbks.htm#stateless>